



Centre Universitaire de MAYOTTE



LIVRET D'ACCUEIL

DES ÉTUDIANTS

2021

2022

BIENVENUE

Chères étudiantes, chers étudiants,

Nous vous souhaitons la **bienvenue** au Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR), où vous avez choisi d'étudier.

Le CUFR a été créé par **décret du 12 octobre 2011**. Il a remplacé le **Centre d'Études et de Formations Supérieures de Mayotte**, service du Conseil général, et a intégré l'Institut de formation des maîtres (IFM), qui dépendait autrefois du Vice-rectorat de Mayotte. Le CUFR fêtera ses **10 ans** cette année.

Les **10 diplômes nationaux** auxquels le Centre Universitaire prépare sont délivrés par des **universités partenaires** parmi les plus importantes du territoire national.

Gage de sélectivité, de compétences et d'expérience, le diplôme provenant d'une université partenaire reconnue reste un **signal sécurisant** très important pour l'entreprise, qui rassure les recruteurs sur la qualité de la formation dispensée.

Suivant l'étude de l'INSEE, parue le 24 septembre 2019, sur « L'insertion sur le marché du travail à Mayotte » : **81% des diplômés de l'enseignement supérieur ont un emploi à Mayotte**. À niveau de diplôme équivalent, en dépit d'un marché du travail plus restreint, l'accès à l'emploi à Mayotte est équivalent à l'Hexagone.

La **réussite des étudiants** de Mayotte a été soulignée dans la presse spécialisée. Le CUFR fait partie des dix établissements d'enseignement supérieur au niveau national qui aident le mieux leurs étudiants néo-bacheliers à passer de L1 en L2.

Parmi les axes forts du Centre Universitaire, l'un de ses principaux défis est d'articuler son **offre globale de formation avec les besoins de Mayotte**, afin de répondre aux objectifs de **montée en compétences du territoire**.

En résumé, le CUFR est un jeune établissement, en devenir qui œuvre sans relâche pour la réussite des étudiants aux examens, la diversité de nos formations, la dynamique de la recherche et la promotion de la culture. Le CUFR s'est rapproché progressivement des standards hexagonaux et nous ne pouvons que féliciter les personnels, les équipes, pédagogiques et administratives, qui travaillent continuellement dans l'objectif de devenir, à terme, **l'Université de plein exercice de Mayotte**.

Chères étudiantes, chers étudiants, ce livret vous est particulièrement adressé. Il recèle des informations utiles et essentielles à vos études et vous permettra d'appréhender au mieux notre établissement public administratif d'enseignement supérieur et de recherche. Nous vous invitons à en feuilleter les pages pour découvrir le fonctionnement institutionnel du CUFR.

Karibu CUFR Mahoré ! Bienvenue au CUFR de Mayotte !

Aurélien SIRI
Directeur du CUFR

Abal-Kassim CHEIK AHAMED
Directeur adjoint du CUFR

SOMMAIRE



LE CENTRE UNIVERSITAIRE

- Présentation en chiffres 5
- Organisation 6

RECHERCHE ET FORMATIONS

- L'offre de formation au CUFR 7
- La Recherche au CUFR 8
- Super FAQ (Foire Aux Questions) 9

VIE ÉTUDIANTE

- Calendrier Universitaire 15
- CVEC (Sport - Aides Sociales et Médicales) 25
- Le Pôle Culture 27
- Associations 29
- Restauration 31
- Bourses 32

FORMATION, VIE ÉTUDIANTE ET SCOLARITÉ

- Le Pôle Formation, Vie Étudiante et Scolarité (PFVEScol) 33
- Le Guichet Unique 34
- Les journées d'accueil 35
- Inscription Administrative et Pédagogique 36
- Examens et Diplômes 37

RÉUSSITE ÉTUDIANTE

- Les Clés de la Réussite 38
- Les Services (Bibliothèque/Informatique) 39
- Le Pôle Réussite Étudiante 41
- Le Pôle Entrepreneuriat Étudiant PEPITE 42
- Les Stages 43
- Les dispositifs pour la réussite (CLES - PIX - VOLTAIRE) 44

INFORMATIONS PRATIQUES

- Contacts 46
- Plan du CUFR 47
- COVID 19 : Protocole Sanitaire au CUFR 48



LE CENTRE UNIVERSITAIRE

Présentation en chiffres

1641 Etudiants en 2020-2021

3,2 M€ de Budget Annuel



85% des Etudiants de Licence et Master sont diplômés chaque année

172 diplômés en Licence

180 en Master

4 Départements de formation

7 Filières d'enseignement

12 Formations diplômantes



67 Enseignants, Enseignants-Chercheurs

130 Vacataires d'enseignement

58 Personnels admin. et techniques

4 axes principaux de recherche
40 projets de recherche en cours
35 Enseignants Chercheurs
| laboratoire / | salle d'élevage /
| bateau



Organisation du CUFR

La direction

Le CUFR est un Etablissement Public à caractère Administratif. Il est dirigé par un directeur élu et un directeur adjoint. Il est assisté d'un directeur des services (DGS). La direction par ses décisions, le conseil d'administration par ses délibérations et les différentes instances par leurs avis, assurent l'administration du centre universitaire.

Le pilotage de l'établissement

Le Conseil d'Administration (CA)

Il détermine la politique de l'établissement et les politiques de formation, vote le budget et les comptes, répartit l'ensemble des ressources et moyens, délibère sur le contenu du contrat d'établissement. **Les étudiants (usagers) sont représentés au Conseil d'Administration**

Le Comité de Direction (CoDir)

Il est consulté sur les orientations en matière de formation non pédagogiques, adopte les règles relatives aux examens, les règles d'évaluation des enseignements, celles visant à promouvoir la réussite du plus grand nombre d'étudiants.

La Commission Scientifique (CS)

Elle répartit l'enveloppe des moyens destinée à la recherche, fixe les règles de fonctionnement des laboratoires, adopte les mesures permettant aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur.

Le Comité Technique (CT)

Il donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des administrations, établissements ou services, la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ; veille aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférent; à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles.

Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Il contribue à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des agents, à l'amélioration des conditions de travail des agents; veille à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières; il contribue à l'information et à la formation des agents en ces matières.



■ L'offre de formation au CUFR

➔ Droit, Economie, Gestion

LICENCE

Administration économique et Sociale (AES)

Droit

LICENCE PROFESSIONNELLE **

Management et Gestion des Organisations

➔ Lettres Sciences Humaines

LICENCE

Lettres

Géographie et Aménagement

➔ Sciences et Technologies

LICENCE

Mathématiques (recherche, enseignement)

Sciences de la vie : écologie, Biochimie, Accès santé

➔ Sciences de l'Education

LICENCE

Sciences et Technologies :

Parcours Préparation au Professorat des Ecoles (3PE)

Parcours Licence CRPE

MASTER et DU des métiers de l'enseignement

Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1er degré (MEEF)

Diplômes d'Université***

DU Etudiant Entrepreneur (PEPITE)

DU PaRéo (accès uniquement par ParcoursSup)

DU Valeurs de la République et Religions

DU Sociétés, Langues et Cultures de Mayotte

DU Pratiques du Spectacle Vivant (ouverture janvier 2022)

*accessible sur dossier

**soumis à validation pédagogique

***ouverture soumises à condition

La Recherche au CUFR

Le CUFR a une mission de recherche dont les orientations sont fixées par sa commission scientifique. Celle-ci propose de développer une stratégie de recherche prenant en considération les problématiques locales et tournée vers la valorisation de la diversité et de la richesse du territoire. La recherche au CUFR est structurée autour d'un projet global interdisciplinaire utile pour la société mahoraise s'intéressant aux systèmes complexes (systèmes naturels, systèmes socio-écologiques, système d'enseignement...) que forment les territoires et îles du sud-ouest de l'océan Indien. Les actions du CUFR en matière de recherche sont rassemblées dans un projet s'articulant désormais en quatre axes principaux complémentaires dans lesquels se retrouvent la trentaine d'enseignants-chercheurs du CUFR :

I. Les systèmes socio-écologiques insulaires et côtiers : résilience, connectivité, trajectoire

II. Savoirs, patrimoines et développement : entre local et global

III. Modélisations et analyse épistémologique des systèmes complexes pour comprendre le fonctionnement et simuler le devenir des systèmes insulaires

IV. Ecoles, éducations, formations et sociétés en « contextes »

Notre recherche interdisciplinaire est illustrée notamment par le projet ARESMA, c'est-à-dire Agir sur la résilience des systèmes socio-écologiques de mangroves de Mayotte afin de favoriser leur préservation. Ce projet mélange géographie humaine, géographie physique, écologie marine, littérature, didactique et épistémologie des sciences et modélisation des systèmes complexes. L'approche interdisciplinaire a pour but de mieux cerner toutes les dimensions de l'interaction entre les riverains des mangroves à partir de l'étude de deux sites pilotes.

En outre, le CUFR de Mayotte bénéficie de l'expertise d'un large réseau de partenaires, auprès desquels, en retour, il met en valeur ses domaines d'excellence. Sa participation à des consortiums (Recherche interdisciplinaire « Îles Eparses »), à des organisations professionnelles régionales (Western Indian Ocean Marine Science Association) et à des instances de concertation faisant appel à leur expertise (Conseil Maritime Ultramarin du Bassin Sud Océan Indien) donne à ses enseignants-chercheurs l'opportunité d'effectuer des recherches dans de nombreuses aires géographiques et permet d'envisager, dans l'avenir, des collaborations avec des chercheurs étrangers notamment en Afrique du Sud, au Kenya, à Madagascar et au Mozambique.

LMD

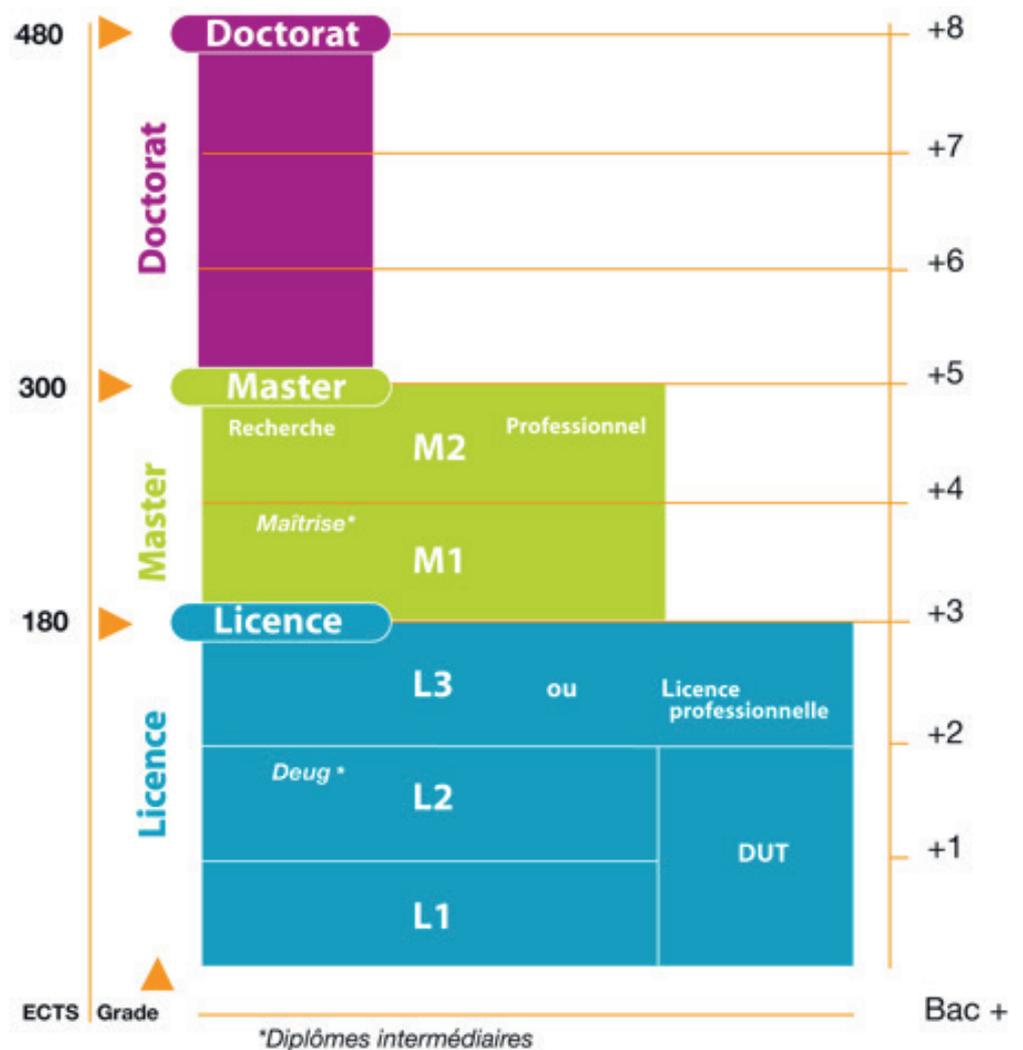
Qu'est-ce que le schéma LMD ?

Elle repose sur 3 grands niveaux de formation après le baccalauréat selon le schéma européen du L-M-D :

Le grade de **L**icence (L) se prépare en 3 niveaux(ou 6 semestres) ;

Le grade de **M**aster (M) s'obtient après 5 niveaux d'études (ou 10 semestres) ;

Le grade de **D**octorat (D) après 8 niveaux d'études.



Comment sont organisées les maquettes des formations ?

Elles sont organisées en semestres et en unités d'enseignement (UE), elles-mêmes articulées autour d'Éléments Constitutifs (EC) composés d'Atomes Pédagogiques (AP) que sont les Cours Magistraux (CM), les Travaux Dirigés (TD), les Travaux Pratiques (TP) et les Stages.

En validant les différentes UE, l'étudiant capitalise les crédits qui lui sont affectés. Un crédit ECTS correspond à une charge globale de travail de l'étudiant de 25 à 30 heures. 60 crédits correspondent au volume d'une année d'étude. Il faut donc 180 ECTS pour obtenir le grade de Licence.

Et les crédits ECTS, qu'est-ce que c'est ?

Le terme ECTS signifie **European Credits Transfer System** en anglais, soit **système européen de transfert et d'accumulation de crédits** en français. Les crédits sont calculés en fonction de la charge de travail qui prend en compte les cours magistraux, les travaux pratiques, les séminaires, les stages, les recherches, le travail personnel, les examens, les objectifs de la formation et les compétences à acquérir.

Comment sont évalués les enseignements ?

L'évaluation en licence s'effectue préférentiellement par le biais du contrôle continu. Celui-ci peut cependant, dans certaines formations, être combiné à

un mode de contrôle terminal quand les conditions effectives de la mise en œuvre du contrôle continu ne peuvent être pleinement assurées. L'évaluation est organisée en 2 sessions selon les modalités de contrôle de connaissances (MCC) établies par les équipes pédagogiques. La réussite aux épreuves permet d'obtenir des crédits ECTS.

Les MCC, qu'est-ce que c'est ?

Les modalités de contrôle des connaissances décrivent, pour chaque étudiant et pour chaque étape de diplôme, les modalités générales de son évaluation. Elle s'applique à tous les étudiants inscrits dans une formation diplômante de Licence ou de Master.

Pour chaque élément pédagogique (Unité d'Enseignement - UE ou Élément Constitutif - EC) la formule d'épreuve standard peut comporter un ou deux volets selon l'élément pédagogique concerné et se décompose comme suit : le contrôle continu ou l'examen terminal. Lorsque les deux volets sont présents, l'étudiant est informé de leur pondération.

Dans tous les cas, les formateurs informent les étudiant(e)s de la période prévue pour chaque mode de contrôle, des compétences à évaluer, des conditions de l'évaluation, des critères d'évaluation.

■ Formation au CUFR

Comment sont dispensées les formations nationales au CUFR ?

Les formations (licence, licence professionnelle, master) sont pilotées par des universités métropolitaines partenaires du CUFR. En fonction des formations, les étudiants sont doublement inscrits au CUFR et à l'Université Partenaire (UP).

Le CUFR prépare et évalue les enseignements. L'UP valide les notes obtenues et délivre le diplôme (parchemin).

Qui enseigne au CUFR ?

Le personnel enseignant au CUFR se divise en quatre catégories :

- Les enseignants-chercheurs,
- Les enseignants du second degré affectés dans le supérieur,
- Les personnels enseignants non permanents,
- Les maîtres formateurs

Enseignant-chercheur (EC)

Les enseignants-chercheurs regroupent les maîtres de conférences et les professeurs des universités. Ils ont une mission double : participer au développement de la recherche (fondamentale et appliquée) et transmettre leurs connaissances aux étudiants. En plus des EC du CUFR, des EC des universités partenaires dispensent des cours au CUFR.

Enseignant du second degré affecté dans le supérieur

Les enseignants du second degré affectés dans le supérieur sont des professeurs agrégés (PRAG) ou certifiés (PRCE) de l'Éducation Nationale.

Enseignant non permanent

Le directeur du CUFR peut décider d'employer des enseignants non permanents (contractuels/vacataires). Ces personnes peuvent être des professionnels, des universitaires, des lecteurs, des maîtres de langues étrangères, ou des ATER. Les Attachés temporaires d'enseignement et de recherche enseignent tout en préparant leur thèse ou leurs travaux de recherches.

Maître formateur

Il contribue à la formation initiale des professeurs des écoles, qu'il s'agisse des étudiants préparant le concours de recrutement ou des professeurs stagiaires. Il est également susceptible de participer à la formation continue des maîtres du premier degré.

C'est avec cette spécificité qu'il fait partie intégrante des équipes de formateurs. Il contribue à la construction progressive des compétences professionnelles, analyse les pratiques de classe, intègre les exigences et les contraintes de la polyvalence.

Étudiants

Quelles obligations pour les étudiants au CUFR ?

- Respect
- Attitude correcte
- Ponctualité

En cours :

- Arriver à l'heure, ne pas entrer dans la salle quand le cours est commencé.
- Ne pas quitter la salle avant la fin du cours.
- Ne pas manger pendant le cours.
- Respecter le matériel des salles de cours et autres lieux.
- Observer le calme indispensable au bon déroulement des enseignements.
- Éteindre les téléphones durant les activités.
- Adopter une attitude correcte dans le contact avec les professeurs, les assistants, le personnel, les autres étudiants...
- Éviter l'utilisation non prévue d'internet lors des cours en informatique.
- Utiliser le PC portable uniquement

pour faciliter la prise de notes.

Aux évaluations et examens :

- Certains comportements d'étudiants (tricherie, plagiat) peuvent impliquer des sanctions disciplinaires lourdes de la part de la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des usagers (annulation de l'examen, de la session, blâme ou expulsion du CUFR).
- Il est interdit de sortir de la salle I de l'examen sans autorisation préalable
- Le téléphone est interdit.
- Le matériel autorisé est fixé par le responsable de l'épreuve.

Comment réussir ses études ?

Adultes, vous êtes responsables.
Au CUFR, il faut s'imposer certaines règles de conduite et d'apprentissage.

Être organisé

- Prendre des notes de manière régulière.
- Trier chaque cours et les ranger,
- Rédiger des fiches pour réviser,
- Rendre les devoirs dans les temps,
- Travailler régulièrement.

Assister aux cours

- Être assidu et participer activement à toutes formes d'enseignement
- Assister aux cours magistraux
- Poser des questions aux enseignants

Participer lors des travaux dirigés

- Assister aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP)
- Organisés par petits groupes, il est important de participer.
- Plusieurs absences sont susceptibles de vous interdire l'accès aux examens,

Bien préparer les épreuves d'évaluation

- Réviser régulièrement tout au long de l'année
- Les semaines de révision ne suffisent pas à votre réussite

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Le principe consiste à vous permettre de concilier le déroulement de vos études avec des besoins spécifiques.

Quels étudiants sont concernés ?

- Salariés en activité effectuant au moins 10h / semaine en moyenne
- Enceintes ou chargés de famille
- Engagés dans plusieurs cursus (comme une double licence)
 - En situation de handicap, de longue maladie (voir dispositif)*
 - Entrepreneurs ou en Service Civique,
 - Avec des responsabilités au sein du bureau d'une association
 - Engagés dans la réserve opérationnelle militaire
 - Élus dans les conseils des établissements d'enseignement supérieur

Quels aménagements dans l'organisation de vos études ?

- Votre emploi du temps
- Les TD et TP, en vous donnant la priorité dans le choix de ces derniers
- L'assiduité et d'éventuelles dispenses
- Les modalités de contrôle des connaissances
- La durée du cursus, la possibilité d'effectuer deux semestres en deux ans

Renseignez-vous auprès du service de scolarité. Une demande est à déposer, justificatifs à l'appui, dès l'inscription.

*** Je suis étudiant en situation de handicap temporaire ou permanent**

En situation de handicap physique, sensoriel ou psychique, de dyslexie ou d'un trouble de santé invalidant de longue durée, Il est important de vous signaler le plus tôt possible auprès du bureau Scolarité pour que les aménagements d'études et d'épreuves puissent être mis en place dans les meilleurs délais.

Calendriers Universitaires 2021-2022

- Calendrier Licence mention Droit
- Calendrier Licence mention AES
- Calendrier Licence mention Géographie
- Calendrier Licence mention Lettres
- Calendrier Licence mention Mathématiques
- Calendrier Licence mention Science de la Vie
- Calendrier Licence Professionnelle MGO
- Calendrier DU PaRéO



CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021-2022

CUFR DE MAYOTTE

Août 2021			Septembre 2021			Octobre 2021			Novembre 2021			Décembre 2021			Janvier 2022			Février 2022			Mars 2022			Avril 2022			Mai 2022			Juin 2022			Juillet 2022				
1 D			1 M			1 V			1 L			1 M			1 S			1 V			1 D			1 V			1 M			1 D			1 M			1 V	
2 L		31	2 J			2 S			2 M			2 J			2 D			2 S			2 L			2 S			2 M			2 L			2 S			2 S	
3 M			3 V			3 D			3 M			3 V			3 L			3 D			3 M			3 D			3 M			3 M			3 V			3 D	
4 M			4 S			4 L			4 J		40	4 S			4 M			4 L			4 L			4 L			4 L			4 L			4 S			4 L	
5 J			5 D			5 M			5 V			5 D			5 S			5 S			5 S			5 M			5 S			5 J			5 D			5 M	
6 V			6 L		36	6 M			6 S			6 L			49	6 J			6 D			6 V			6 L			6 V			6 L			6 M			6 M
7 S			7 M			7 J			7 D			7 M			7 V			7 L			7 L			7 J			7 S			7 J			7 M			7 J	
8 D			8 M			8 V			8 L		45	8 M			8 S			8 M			8 D			8 S			8 D			8 D			8 M			8 V	
9 L			9 J			9 S			9 M			9 J			9 D			9 M			9 L			9 S			9 L			9 L			9 S			9 S	
10 M			10 V			10 D			10 M			10 V			10 L			10 D			10 M			10 V			10 M			10 M			10 V			10 D	
11 M			11 S			11 L			11 J		41	11 S			11 M			11 L			11 V			11 S			11 L			11 L			11 S			11 L	
12 J			12 D			12 M			12 V			12 D			12 M			12 S			12 S			12 D			12 J			12 J			12 D			12 M	
13 V			13 L			13 M			13 S		37	13 L			13 J			13 D			13 D			13 M			13 V			13 V			13 L			13 M	
14 S			14 M			14 J			14 D			14 M			14 V			14 L			14 L			14 J			14 S			14 S			14 M			14 J	
15 D			15 M			15 V			15 L			15 M			15 S			15 M			15 V			15 S			15 D			15 D			15 M			15 V	
16 L			16 J			16 S			16 M			16 J			16 D			16 M			16 M			16 S			16 L			16 L			16 M			16 S	
17 M			17 V			17 D			17 M			17 V			17 L			17 J			17 J			17 D			17 M			17 M			17 V			17 D	
18 M			18 S			18 L			18 J		42	18 S			18 M			18 V			18 V			18 D			18 M			18 M			18 S			18 L	
19 J			19 D			19 M			19 V			19 D			19 M			19 S			19 S			19 M			19 J			19 J			19 D			19 M	
20 V			20 L			20 M			20 S		38	20 M			20 L			20 D			20 D			20 M			20 V			20 V			20 L			20 M	
21 S			21 M			21 J			21 D			21 M			21 V			21 L			21 L			21 J			21 S			21 S			21 M			21 J	
22 D			22 M			22 V			22 L			22 M			22 S			22 D			22 M			22 V			22 D			22 D			22 M			22 V	
23 L			23 J			23 S			23 M			23 J			23 D			23 M			23 M			23 S			23 L			23 L			23 J			23 S	
24 M			24 V			24 D			24 M			24 V			24 L			24 D			24 J			24 M			24 L			24 M			24 V			24 D	
25 M			25 S			25 L			25 J		43	25 S			25 M			25 V			25 V			25 L			25 D			25 L			25 S			25 L	
26 J			26 D			26 M			26 V			26 D			26 M			26 S			26 S			26 M			26 J			26 J			26 D			26 M	
27 V			27 L			27 M			27 S		39	27 M			27 L			27 S			27 D			27 M			27 L			27 V			27 L			27 M	
28 S			28 M			28 V			28 D			28 M			28 V			28 L			28 L			28 J			28 S			28 S			28 M			28 J	
29 D			29 M			29 V			29 L			29 M			29 S			29 M			29 M			29 V			29 D			29 D			29 M			29 V	
30 L			30 J			30 S			30 M			30 J			30 D			30 M			30 S			30 L			30 L			30 L			30 J			30 S	
31 M			31 V			31 D			31 J			31 V			31 L			31 M			31 M			31 D			31 M			31 M			31 D			31 D	

Informations Année 2022-2023

1ère période d'inscription : du 5 au 23 juillet 2022

2ème période d'inscription : du 19 août au 17 septembre 2022

Reprise des enseignements 2022-2023 : Lundi 22 août 2022

Reprise administrative du CUFR du 30 juillet au 15 août 2022

1ère période d'inscription : du 5 au 23 juillet 2022

2ème période d'inscription : du 19 août au 17 septembre 2022

Reprise des enseignements 2022-2023 : Lundi 22 août 2022

Reprise administrative du CUFR du 30 juillet au 15 août 2022

1ère période d'inscription : du 5 au 23 juillet 2022

2ème période d'inscription : du 19 août au 17 septembre 2022

Reprise des enseignements 2022-2023 : Lundi 22 août 2022

Informations Année 2022-2023

1ère période d'inscription : du 5 au 23 juillet 2022

2ème période d'inscription : du 19 août au 17 septembre 2022

Reprise des enseignements 2022-2023 : Lundi 22 août 2022

Reprise administrative du CUFR du 30 juillet au 15 août 2022

1ère période d'inscription : du 5 au 23 juillet 2022

2ème période d'inscription : du 19 août au 17 septembre 2022

Reprise des enseignements 2022-2023 : Lundi 22 août 2022

Reprise administrative du CUFR du 30 juillet au 15 août 2022

1ère période d'inscription : du 5 au 23 juillet 2022

2ème période d'inscription : du 19 août au 17 septembre 2022

Reprise des enseignements 2022-2023 : Lundi 22 août 2022

Informations Année 2022-2023

1ère période d'inscription : du 5 au 23 juillet 2022

2ème période d'inscription : du 19 août au 17 septembre 2022

Reprise des enseignements 2022-2023 : Lundi 22 août 2022

Reprise administrative du CUFR du 30 juillet au 15 août 2022

1ère période d'inscription : du 5 au 23 juillet 2022

2ème période d'inscription : du 19 août au 17 septembre 2022

Reprise des enseignements 2022-2023 : Lundi 22 août 2022

Reprise administrative du CUFR du 30 juillet au 15 août 2022

1ère période d'inscription : du 5 au 23 juillet 2022

2ème période d'inscription : du 19 août au 17 septembre 2022

Reprise des enseignements 2022-2023 : Lundi 22 août 2022

Informations Année 2022-2023

1ère période d'inscription : du 5 au 23 juillet 2022

2ème période d'inscription : du 19 août au 17 septembre 2022

Reprise des enseignements 2022-2023 : Lundi 22 août 2022

Reprise administrative du CUFR du 30 juillet au 15 août 2022

1ère période d'inscription : du 5 au 23 juillet 2022

2ème période d'inscription : du 19 août au 17 septembre 2022

Reprise des enseignements 2022-2023 : Lundi 22 août 2022

Reprise administrative du CUFR du 30 juillet au 15 août 2022

1ère période d'inscription : du 5 au 23 juillet 2022

2ème période d'inscription : du 19 août au 17 septembre 2022

Reprise des enseignements 2022-2023 : Lundi 22 août 2022

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021-2022

LICENCE MENTION DROIT



Août 2021			Septembre 2021			Octobre 2021			Novembre 2021			Décembre 2021			Janvier 2022			Février 2022			Mars 2022			Avril 2022			Mai 2022			Juin 2022			Juillet 2022		
1 D	2 L	3 M	1 V	2 S	3 D	1 V	2 S	3 D	1 M	2 M	3 M	1 M	2 M	3 M	1 S	2 D	3 J	1 M	2 M	3 M	1 M	2 M	3 M	1 V	2 S	3 D	1 M	2 M	3 M	1 V	2 S	3 D			
		31																																	



CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021-2022

LICENCE MENTION GEOGRAPHIE

Août 2021		Septembre 2021		Octobre 2021		Novembre 2021		Décembre 2021		Janvier 2022		Février 2022		Mars 2022		Avril 2022		Mai 2022		Juin 2022		Juillet 2022	
1 D		1 M		1 V		1 L		1 M		1 M		1 M		1 D		1 V		1 D		1 M		1 V	
2 L	31	2 J		2 S		2 M		2 J		2 D		2 M		2 L		2 S		2 L		2 J		2 V	
3 M		3 V		3 D		3 M		3 V		3 L		3 J		3 J		3 D		3 M		3 V		3 D	
4 M		4 S		4 L	40	4 J		4 S		4 M		4 V		4 V		4 L		4 M		4 S		4 L	
5 J		5 D		5 M		5 V		5 D		5 M		5 S		5 S		5 M		5 J		5 D		5 M	
6 V		6 L	36	6 M		6 S		6 L	49	6 J		6 D		6 D		6 M		6 V		6 L		6 M	
7 S		7 M		7 J		7 D		7 M		7 V		7 L		7 L		7 J		7 S		7 M		7 J	
8 D		8 M		8 V		8 L		8 M		8 S		8 M		8 M		8 V		8 D		8 M		8 V	
9 L		9 J		9 S		9 M		9 J		9 D		9 M		9 M		9 S		9 L		9 J		9 S	
10 M		10 V		10 D		10 M		10 V		10 L		10 J		10 J		10 D		10 M		10 V		10 D	
11 M		11 S		11 L		11 J		11 S		11 M		11 V		11 V		11 L		11 M		11 S		11 L	
12 J		12 D		12 M		12 V		12 D		12 L		12 S		12 S		12 M		12 J		12 D		12 M	
13 V		13 L	37	13 M		13 S		13 J		13 J		13 D		13 D		13 M		13 V		13 L		13 M	
14 S		14 M		14 J		14 D		14 V		14 V		14 L		14 L		14 J		14 S		14 M		14 J	
15 D		15 M		15 V		15 L		15 S		15 S		15 M		15 M		15 V		15 D		15 M		15 V	
16 L		16 J		16 S		16 M		16 J		16 D		16 M		16 M		16 S		16 L		16 J		16 S	
17 M		17 V		17 D		17 M		17 J		17 L		17 J		17 J		17 D		17 M		17 V		17 D	
18 M		18 S		18 L		18 J	42	18 S		18 M		18 V		18 V		18 L		18 M		18 S		18 L	
19 J		19 D		19 M		19 J		19 D		19 M		19 S		19 S		19 M		19 J		19 D		19 M	
20 V		20 L	38	20 M		20 S		20 L	51	20 J		20 D		20 D		20 L		20 V		20 L		20 M	
21 S		21 M		21 J		21 D		21 M		21 V		21 L		21 L		21 M		21 S		21 M		21 J	
22 D		22 M		22 V		22 L		22 M		22 S		22 M		22 M		22 V		22 D		22 M		22 V	
23 L		23 J		23 S		23 M		23 J		23 D		23 M		23 M		23 S		23 L		23 J		23 S	
24 M		24 V		24 D		24 M		24 V		24 L		24 J		24 J		24 D		24 M		24 V		24 S	
25 M		25 S		25 L	43	25 J		25 S		25 M		25 V		25 V		25 L		25 M		25 S		25 L	
26 J		26 D		26 M		26 V		26 D		26 M		26 S		26 S		26 M		26 J		26 D		26 M	
27 V		27 L	39	27 M		27 S		27 L	52	27 J		27 D		27 D		27 V		27 M		27 L		27 M	
28 S		28 M		28 J		28 D		28 M		28 V		28 L		28 L		28 J		28 S		28 M		28 J	
29 D		29 M		29 V		29 L		29 M	48	29 M		29 V		29 M		29 V		29 D		29 M		29 V	
30 L		30 J		30 S		30 M		30 J		30 D		30 M		30 M		30 S		30 L		30 J		30 S	
31 M		31 D		31 V		31 J		31 V		31 L		31 L		31 J		31 M		31 M		31 M		31 D	

Informations Années 2022-2023
 Fermeture administrative du CUPR du 30 juillet au 15 août 2022
 Ouverture des services : Mardi 16 août 2022 (15 assumption)
 Reprise des enseignements 2022-2023 : Lundi 22 août 2022

1ère période d'inscription : du 5 au 23 juillet
 2ème période d'inscription : du 19 août au 31 août

1ère période de Stages
 2ème période de Stages

Evénements
 Début/fin Semestre Impair
 Début/fin Semestre pair

Fêtes Légales
 Fêtes Musulmanes - ou - 2 jours
 Début/fin Ramadan + ou - 2 jours

Fermeture Administrative
 Vacances Universitaires
 Vacances Scolaires

Sessions 1
 Sessions 2
 Périodes de Stages

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021-2022

LICENCE MENTION MATHÉMATIQUES



Août 2021		Septembre 2021		Octobre 2021		Novembre 2021		Décembre 2021		Janvier 2022		Février 2022		Mars 2022		Avril 2022		Mai 2022		Juin 2022		Juillet 2022	
1 D		1 M	1 L	1 V	1 S	1 M	1 M	1 M	1 M	1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 M	1 V	1 V	
2 L	31	2 J	2 M	2 S	2 D	2 J	2 D	2 J	2 D	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 L	2 S	2 L	2 J	2 J	2 S	2 S	
3 M		3 V	3 M	3 D	3 L	3 V	3 L	3 V	3 V	3 L	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 M	3 D	3 M	3 V	3 V	3 D	3 D	
4 M		4 V	4 M	4 S	4 M	4 S	4 M	4 S	4 M	4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 V	4 M	4 L	4 M	4 V	4 V	4 D	4 L	
5 J		5 D	5 V	5 M	5 D	5 V	5 V	5 D	5 M	5 M	5 M	5 S	5 S	5 J	5 D	5 J	5 M	5 M	5 D	5 D	5 M	5 M	
6 V		6 L	6 S	6 M	6 L	6 S	6 S	6 L	6 M	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 V	6 L	6 V	6 L	6 L	6 M	6 M	
7 S		7 M	7 D	7 J	7 M	7 J	7 V	7 M	7 J	7 V	7 V	7 L	7 J	7 S	7 M	7 S	7 L	7 S	7 M	7 M	7 M	7 J	
8 D		8 M	8 L	8 V	8 S	8 M	8 L	8 M	8 M	8 S	8 S	8 M	8 V	8 D	8 M	8 D	8 V	8 D	8 M	8 M	8 V	8 V	
9 L	32	9 J	9 M	9 S	9 M	9 D	9 M	9 J	9 J	9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 M	9 S	9 L	9 L	9 J	9 V	9 S	9 S	
10 M		10 V	10 D	10 M	10 M	10 V	10 M	10 J	10 V	10 L	10 L	10 J	10 D	10 M	10 V	10 M	10 D	10 M	10 V	10 V	10 D	10 D	
11 M		11 S	11 L	11 V	11 L	11 S	11 J	11 S	11 M	11 M	11 M	11 V	11 L	11 M	11 V	11 M	11 S	11 L	11 M	11 S	11 L	28	
12 J		12 D	12 M	12 V	12 V	12 M	12 V	12 S	12 M	12 M	12 M	12 S	12 M	12 J	12 M	12 D	12 M	12 J	12 M	12 D	12 M	12 M	
13 V		13 L	13 M	13 S	13 S	13 L	13 S	13 L	13 M	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 V	13 L	13 M	13 L	13 M	24	
14 S		14 M	14 D	14 M	14 M	14 V	14 M	14 M	14 M	14 V	14 V	14 L	14 J	14 M	14 V	14 S	14 L	14 M	14 M	14 M	14 J	14 J	
15 D	Assomption	15 M	15 V	15 S	15 M	15 D	15 M	15 J	15 M	15 M	15 S	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 L	15 M	15 M	15 V	15 V	16 S	
16 L	Reprise BIATSS	16 J	16 M	16 S	16 M	16 M	16 M	16 J	16 M	16 D	16 D	16 M	16 M	16 S	16 M	16 S	16 L	16 M	16 M	16 J	16 S	16 S	
17 M		17 V	17 D	17 M	17 M	17 V	17 M	17 V	17 V	17 L	17 L	17 J	17 D	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 V	17 V	17 D	17 D	
18 M		18 S	18 L	18 V	18 S	18 M	18 J	18 M	18 M	18 M	18 M	18 V	18 V	18 D	18 M	18 V	18 M	18 S	18 M	18 S	18 L	29	
19 J		19 D	19 M	19 S	19 M	19 V	19 M	19 J	19 M	19 M	19 M	19 S	19 S	19 L	19 M	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 M	19 M	
20 V		20 L	20 M	20 S	20 M	20 M	20 M	20 L	20 M	20 M	20 M	20 S	20 M	20 D	20 M	20 M	20 V	20 M	20 M	20 M	20 M	20 M	
21 S		21 M	21 M	21 L	21 D	21 M	21 D	21 M	21 M	21 V	21 V	21 L	21 J	21 M	21 L	21 S	21 S	21 M	21 M	21 M	21 J	21 J	
22 D		22 M	22 M	22 V	22 L	22 M	22 L	22 M	22 M	22 S	22 S	22 M	22 M	22 D	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 M	22 V	22 V	
23 L	Reprise L1, L2, L3 d'arrivées d'accueil L1	23 J	23 M	23 S	23 M	23 M	23 M	23 J	23 M	23 D	23 D	23 M	23 M	23 D	23 M	23 L	23 L	23 M	23 J	23 J	23 S	23 S	
24 M	Reprise L1, L2, L3 renseignements L1, L2, L3	24 V	24 M	24 S	24 M	24 M	24 M	24 V	24 M	24 L	24 L	24 J	24 M	24 D	24 M	24 M	24 M	24 M	24 V	24 V	24 D	24 D	
25 M	Reprise L1	25 S	25 L	25 M	25 L	25 M	25 J	25 S	25 M	25 M	25 M	25 V	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 V	25 L	30	
26 J		26 D	26 M	26 S	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M	26 M	26 M	26 S	26 M	26 S	26 M	26 M	26 J	26 M	26 D	26 M	26 M	26 M	
27 V		27 L	27 M	27 S	27 M	27 M	27 S	27 L	27 M	27 M	27 M	27 D	27 M	27 L	27 M	27 V	27 M	27 V	27 L	27 M	27 M	27 M	
28 S		28 M	28 M	28 V	28 L	28 M	28 D	28 M	28 M	28 V	28 V	28 M	28 M	28 J	28 M	28 M	28 S	28 J	28 M	28 M	28 J	28 J	
29 D		29 M	29 M	29 V	29 L	29 M	29 L	29 M	29 M	29 S	29 S	29 M	29 M	29 J	29 M	29 M	29 M	29 D	29 M	29 M	29 M	29 M	
30 L		30 J	30 M	30 S	30 M	30 M	30 M	30 J	30 M	30 D	30 D	30 M	30 M	30 S	30 M	30 M	30 S	30 L	30 M	30 J	30 S	30 S	
31 M		31 D	31 M	31 S	31 M	31 M	31 M	31 V	31 M	31 L	31 L	31 M	31 M	31 D	31 J	31 M	31 M	31 M	31 M	31 M	31 D	31 D	

Fermeture Administrative
 Vacances Universitaires
 Vacances Scolaires
 Fêtes Légales
 Fêtes Musulmanes - ou - 2 jours
 Début/fin Ramadan + ou - 2 jours
 Evénements
 Sessions 1
 Sessions 2
 Périodes de Stages

SEMESTRE IMPAIR
 début 23/08/2021 fin 4/12/2021
 jury session 1 du 11 au 17/12/2021
 session 2 du 11 au 22/01/2022
 délibération session 2 du 7 au 12/02/2022

SEMESTRE PAIR
 début 24/01/2022 fin 07/05/2022
 jury session 1 du 16 au 21/05/2022
 session 2 du 30/05 au 11/06/2022
 délibération session 2 du 20 au 25/06/2022

STAGES
 stage file du 24/01 au 07/05/2022

CVEC

Pourquoi je paie 92€ ?

- Pour développer la pratique sportive
- Pour favoriser l'accompagnement social
- Pour accéder plus facilement aux soins
- Pour soutenir mes initiatives (co-financement des projets étudiants)
- Pour financer des appels à projets améliorant la vie étudiante
- Pour faire vivre l'art et la culture
- Pour améliorer l'accueil des étudiants



Une bonification peut être attribuée par semestre pour valoriser les activités de l'étudiant en culture, sport, tutorat, engagement civique, stage facultatif...

L'ensemble de ces activités peut être valorisé dans le supplément au diplôme.

Pour créer une association étudiante (contacter le pôle réussite étudiante)

- 1- Définir le projet de l'association
- 2- Rédiger les statuts
- 3- Réunir les membres en une assemblée générale constitutive pour voter les statuts et élire les membres du conseil d'Administration et du bureau.

4-Se rapprocher de la préfecture pour connaître les démarches portant sur :

- la déclaration de l'association sur papier libre (avec le nom de l'association, l'objet, l'adresse, les coordonnées complètes des membres dirigeants
- les statuts en 2 exemplaires
- le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive
- le formulaire de déclaration préalable à la création d'une association pour l'insertion au journal officiel.

SPORT

Le CUFR propose ainsi deux activités à la rentrée 2021-2022 :

Activité natation avec obtention de la mention « Savoir nager » en collaboration avec « le cercle des nageurs de Mayotte »
Initiation au rugby à 5 sans contact en collaboration avec le Comité Régional de Rugby à Mayotte

Activités organisées le vendredi entre 11h00 et 14h00.

Aide Sociale

L'Aide Spécifique d'Allocation Ponctuelle (ASAP)

Elle s'adresse à des étudiants ayant des besoins spécifiques dans la réussite de leurs études (remboursement des droits d'inscription, paiement de livres, remboursement de transport, etc.)

Rencontrer l'assistant,e social,e

Difficultés sociales, familiales, administratives ou financières, l'assistante sociale du CUFR vous accueille quelle que soit la nature de votre besoin. Elle vous informe sur les dispositifs d'aides et de soutien aux étudiants (bourse, législation sociale), et vous oriente dans vos démarches. Entretiens sur rendez-vous.

Assistance Médicale

Depuis le 1er avril 2021, l'ensemble des étudiants et personnels du CUFR ont la possibilité de profiter d'un service de

téléconsultations médicales entièrement gratuit sur la plateforme Qare. Ce dispositif mis en place par l'établissement permet ainsi de pouvoir consulter un professionnel de santé 7 jours sur 7 de 7h00 à 23h00 et notamment auprès des professionnels de santé suivants :

Médecin généraliste, rééducateur, addictologue, esthétique, pneumologue, rhumatologue, allergologue, nutritionniste, cardiologue, orthopédiste, dermatologue, oncologue, gynécologue, pédiatre.

L'inscription ne peut se faire que sous réserve de votre accord concernant l'envoi de vos données personnelles (nom, prénom, courriel institutionnel) à destination de la plateforme Qare. Le formulaire vous sera adressé en début d'année universitaire.



ESPACE SOCIAL ÉTUDIANT

Ses missions principales sont :

- Accompagner les étudiants en situation de handicap
- Aider les projets associatifs
- Assurer la permanence de l'assistance sociale

Depuis sa création en 2014, le Pôle Culture du CUFR développe son offre culturelle avec le soutien de la DAC-Mayotte et du Rectorat d'Académie. Avec ses partenaires associatifs et institutionnels, le Pôle Culture convie les étudiants à s'investir dans les ateliers de pratique artistique (théâtre, cinéma, danse) et les master class, mais aussi à travers des projets culturels et citoyens développant la mobilité et offrant des outils pour structurer les projets professionnels des usagers intéressés par les métiers de la culture et du spectacle vivant.

L'offre culturelle constitue donc une véritable opportunité d'ouverture et d'enrichissement à travers non seulement des ateliers chaque vendredi entre 11h et 14h, mais aussi grâce à des séjours organisés dans l'Hexagone et à l'étranger, à la diffusion de concerts et de spectacles via l'association universitaire Hippocampus.

Chaque année, l'organisation d'une vingtaine de conférences de culture générale ouvertes à toute la population mahoraise vient compléter cette offre. A retrouver en ligne ici :

<http://www.univ-mayotte.fr/fr/vie-de-campus/pole-culture/conferences-publiques-en-temps-universitaire.html>



Programme d'actions

1/ Pratique du cinéma

Depuis 2019, le Pôle Culture propose un atelier cinéma pour s'initier au langage de l'image et à la réalisation sous toutes ses formes.

2/ Pratique de la danse

Atelier de danse Afro

Cet atelier ouvert en septembre 2021 est animé par Joyce Kabamba. Il connaît un vif succès auprès de la population étudiante. Chaque semaine, ils sont 22 étudiants et usagers externes à s'initier à la danse afro.

ISD Hip Hop

Sur une idée de Hip Hop Evolution (HHE), Assez et ses danseurs et danseuses de hip hop proposent 4 sessions ISD «Instant Secret Danse» par an. Ces moments programmés pendant les créneaux culture du vendredi comportent un atelier d'initiation, un spectacle ouvert à tous suivi d'un débat permettant l'échange avec le public autour de la proposition artistique et de la danse en général.



3/ Pratique du théâtre & formation diplômante

Après le succès de l'École Nomade, un stage de théâtre proposé par la troupe d'Ariane Mnouchkine en juillet 2019, le Pôle Culture et ses usagers ont souhaité aller plus loin en offrant aux jeunes intéressés par les métiers du spectacle vivant la possibilité d'acquérir et de valider les compétences artistiques, techniques et théoriques minimales pour poursuivre un projet professionnel de ce type parallèlement à leur cursus universitaire. Un Diplôme Universitaire « Pratiques du spectacle vivant » verra donc le jour en janvier 2022. En attendant, chaque vendredi de 11h à 14h la troupe du CUFR pratique le théâtre. Elle est composée de 22 comédiens amateurs dont 4 jeunes non étudiants repérés par le Théâtre du Soleil.

4/ Pratique de la musique

Hippocampus est une association universitaire à vocation culturelle créée en 2010 et composée d'étudiants et d'usagers du CUFR tous bénévoles. Elle propose 6 concerts et spectacles par an les samedis à 19h30.

5/ Projets de coopération culturelle

La politique de coopération régionale du Centre Universitaire de Mayotte développe des partenariats scientifiques mais aussi culturels entre les institutions universitaires de la région sud-ouest de l'océan Indien et

le réseau des Alliances Françaises. En 2019, deux missions ont ainsi été organisées à Madagascar en partenariat avec Sisygambis et sa directrice artistique Christine Coulange. Les missions se sont achevées par des master class "édition numérique" en présence d'étudiants étrangers et de public externe. D'autres master class sont en cours de développement autour du projet « Traversées »

Plus d'informations :

<http://www.univ-mayotte.fr/fr/vie-de-campus/pole-culture/des-actions-culturelles-fortes.html>



Les Associations

Association universitaire Hippocampus

Association loi 1901 à vocation culturelle des étudiants et usagers du CUFR de Mayotte, la petite association culturelle fondée par la directrice de la formation des maîtres de Dembéné en 2010 n'est plus qu'un lointain souvenir. Hippocampus s'est métamorphosée pour jeter les bases d'un véritable centre culturel.

Fer de lance des actions culturelles, Hippocampus est un outil au service de la promotion des artistes locaux ou internationaux qui se produisent dans le cadre d'une programmation annuelle : musique, théâtre, conférences, ateliers et manifestations culturelles variées offrent aux usagers du Centre Universitaire mais aussi de la population de toute l'île l'opportunité de fréquenter assidûment les Arts en partenariat avec le Pôle Culture mais aussi avec le soutien de la DAC et des associations de son réseau.

L'adhésion est ouverte chaque année au tarif de 2,5€ pour les étudiants de licence, 10€ pour les Master et 15 € en tarif tout public. Cette adhésion offre l'accès à toutes les activités avec un tarif préférentiel pour les entrées aux spectacles en diffusion.

hippocampus.mayotte@gmail.com



Association Nassurania

NASSURANIA est une association sans but lucratif créée le 11 avril 2015 à l'initiative d'Anne-Violaine TACONET (professeur de lettres théâtre), Marie GRANDON (biographe) et Francis GRANDON (hospitalier).

Tous trois ont vécu à Mayotte où ils ont côtoyé des lycéens de Mayotte, dont ils ont suivi le parcours d'entrée dans la vie étudiante en Métropole.

Étant donnés les obstacles et nombreuses difficultés auxquels les étudiants se sont trouvés confrontés, ils ont décidé, avec quelques amis, de créer une structure d'entraide, et un réseau couvrant différentes villes de la métropole. Ainsi est née Nassurania, prénom de la première étudiante à avoir été aidée.

Les objectifs de l'association :

- Accueillir les étudiants qui n'ont pas la chance d'avoir une famille en France métropolitaine, leur permettre d'acquérir quelques repères dans la ville où ils vont suivre leurs études, et si nécessaire, les héberger quelques jours.

- Apporter une aide à la scolarité durant la première année universitaire pour ceux qui rejoignent la métropole après le baccalauréat, ou durant l'année de master pour ceux qui quittent le territoire de Mayotte après avoir obtenu leur licence.

- Pallier les difficultés matérielles (retard de bourse, de versement de l'APL...) grâce à un prêt relai sans intérêt et dont le remboursement est fixé par un échéancier en accord avec les deux parties.

a.taconet @ laposte.net



L'association a pour objectif d'être un facilitateur d'intégration dans sa plus large acception, un relai ponctuel et efficace permettant aux jeunes l'acquisition rapide de leur autonomie.



Toute l'équipe de PANIMA, est ravie de vous accueillir à la cafétéria de l'Université



Horaires d'ouverture

~~Du lundi au vendredi~~

De 6h30 à 10h30 pour le petit déjeuner,

De 10h45 à 14h00 pour le déjeuner

Formule Etudiant Boursier

Formule à 1,00 €, qui donne droit au choix à :
1 entrée / 1 plat / 1 boisson **ou** 1 plat / un dessert / 1 boisson

Moyens de paiement

Par Carte Bancaire ou en Espèces

On vous attend nombreux et nombreuses !

Bourses

Dossier social étudiant

Le dossier social étudiant (DSE) est la procédure unique de demande de bourse et/ou de logement en cité ou résidence universitaire. Les étudiant(e)s peuvent bénéficier d'une bourse sous réserve de certaines conditions de nationalité, de ressources, d'âge, du nombre d'enfants à charge des parents et de la distance entre le domicile et le lieu d'étude.

Pour cela, il faut saisir votre demande de bourse et/ou de logement sur le portail dédié entre le 15 janvier et le 15 mai. La confirmation de votre demande et le suivi de votre dossier s'effectuent par des mails qui vous sont adressés. Il est important de fournir une adresse électronique valide et de consulter régulièrement sa messagerie. www.messervices.etudiants.gouv.fr

Bourses et assiduité

Droits

Les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur, outre le montant de l'aide qu'ils perçoivent, bénéficient de :

- L'exonération des droits universitaires dans leur établissement d'enseignement supérieur,
- L'exonération de la cotisation à la sécurité sociale étudiante.

Obligations

Les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur sont soumis aux obligations suivantes :

Inscription et assiduité aux cours, travaux

pratiques ou dirigés, et aux stages obligatoires, remise des devoirs auprès de l'établissement en cas d'enseignement à distance. Le boursier s'engage à se présenter aux examens et concours correspondants à sa scolarité.

Attention : le non-respect de l'une de ces obligations entraîne le reversement des sommes indûment perçues.

Bourse et Job Etudiant

L'étudiant(e) boursier(ère) a le droit de travailler pendant ses études pour compléter ses revenus. A partir d'un certain nombre d'heures travaillées par semaine, il est nécessaire de faire la demande d'un régime spécial d'études (RSE) auprès du Service Scolarité du CUFR.

Le Service Civique

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme. Un engagement de service civique est compatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel. Il peut être valorisé dans la formation suivie.

www.service-civique.gouv.fr

Le Pôle Formation, Vie Étudiante et Scolarité

Le pôle Formation, Vie Étudiante et Scolarité regroupe les services dédiés aux étudiants et participe à la mise en œuvre de la politique conduite par le conseil d'administration du CUFR. Le PFVEScol apporte son soutien administratif et technique au pilotage et à la mise en œuvre des missions de formation et de soutien à la pédagogie.

Le PFVEScol est composé de plusieurs bureaux.

BUREAU DE LA SCOLARITÉ

Ses missions principales sont :

- Accueillir et informer les usagers
 - Faciliter les démarches des étudiants (bourses, etc.)
- Organiser les inscriptions administratives et pédagogiques
 - Organiser les épreuves
 - Diffuser les résultats

BUREAU DES FORMATIONS

Ses missions principales sont :

- Soutenir les projets pédagogiques
- Assurer l'affichage de l'offre de formation
- Préparer, gérer, évaluer la mise en œuvre de l'offre de formation
- Assurer l'évaluation des formations par les usagers
 - Contribuer au pilotage des charges d'enseignement

■ Le Guichet Unique



De la gestion des conventions de stage au retrait des relevés de notes, en passant par les prises de rendez-vous auprès des services de l'université, le guichet unique facilite vos démarches en centralisant de nombreux services en un même lieu.

Le suivi administratif

Inscriptions et réinscriptions, demandes de réorientation, gestion des bourses, renouvellement de la carte étudiante, transfert de dossier, etc.

Les retraits de documents

Relevés de notes, diplômes, certificats de scolarité, conventions de stages, etc.

Les prises de rendez-vous

Assistante sociale, infirmerie, etc.



■ Les journées d'accueil

NOUVEAUTÉ

Organisées à la rentrée universitaire par le bureau des Formations en collaboration avec les départements de formation et l'ensemble des services du CUFR, elles sont réservées aux étudiants de 1^{er} année néo-entrants et se déroulent comme suit :

- Présentation générale du CUFR et de ses personnels (sur la base du guide d'accueil de l'étudiant)
- Présentation de l'environnement numérique de travail (Moodle, Hyperplanning, compte étudiant)
- Présentation des départements de formation (enseignants, programmes, MCC)
- Les dispositifs d'aide à la réussite
 - Introduction à la méthodologie universitaire
 - Atelier d'insertion professionnelle
 - Atelier de recherche documentaire
 - Tutorat et accompagnement individualisé
 - Visite du site
- Présentation du Centre Documentaire Universitaire
- Stands associatifs
- Présentations des activités sportives et culturelles



Inscriptions

Première inscription administrative

Rendez-vous sur www.univ-mayotte.fr, **dès début juillet** et suivez la procédure d'inscription.

Réinscription

Elle ne concerne que les étudiants qui ont déjà été inscrits au CUFR.

Les réinscriptions ont lieu à partir de début juin, sous réserve que le jury de votre formation se soit tenu.

Inscription pédagogique

La procédure d'inscription pédagogique est obligatoire pour permettre la validation de chaque enseignement suivi.

Elle est une démarche nécessaire pour tout étudiant inscrit ou réinscrit administrativement à un niveau d'enseignement de l'année en cours et peut comprendre une ou plusieurs procédures dont les modalités seront précisées par chaque secrétariat.

Elle permet à l'étudiant d'indiquer le choix de son parcours d'enseignement dans le cadre de son année ou de son semestre d'études, conformément à son cursus et à son éventuel contrat pédagogique.

La carte d'étudiant sera délivrée au moment du paiement des droits qui peut s'effectuer par carte bancaire, en espèces.

Examens et diplômes

Prérequis pour se présenter aux épreuves

Pour se présenter à un examen, il faut être inscrit **administrativement** et **pédagogiquement**.

L'inscription administrative est annuelle et effective après acquittement du droit de scolarité afférent au diplôme concerné.

L'inscription pédagogique est obligatoire avant la date limite fixée par le CUFR et vaut inscription aux examens. Un étudiant non inscrit pédagogiquement à une unité d'enseignement (UE) ne peut pas se présenter à l'examen.

Pour les étudiants boursiers, il est rappelé que le caractère obligatoire de l'assiduité figure chaque année dans la circulaire ministérielle relative aux modalités d'attribution des bourses sur critères sociaux. Le critère d'assiduité et la présence aux examens sont des conditions indispensables au maintien de la bourse.

La fraude durant les épreuves, c'est :
La communication avec autrui dans la salle d'examen ou hors de celle-ci
Le plagiat
L'utilisation de documents non autorisés
L'utilisation de téléphone portable, baladeur ou autre appareil.

Tout étudiant non inscrit sur les listes d'émargement telles qu'affichées et ne pouvant présenter sa carte d'étudiant ou un certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité, n'est pas autorisé à composer.

L'accès de la salle d'examen est formellement interdit à l'étudiant qui se présente après l'ouverture et la distribution des sujets.

Délivrance des diplômes

Les diplômes sont délivrés par les Universités Partenaires après validation des notes par les jurys d'examens du CUFR.



Les clés de la réussite

L'entrée au CUFR peut être une transition difficile pour les nouveaux bacheliers...

Quels sont les prérequis pour la réussite universitaire ?

Etre assidu

- Etre le plus autonome possible ou le devenir rapidement.
- Gérer seul son emploi du temps.
- Programmer des révisions régulières

Maîtriser l'expression écrite et orale

- Acquérir de nouveaux savoirs et assimiler un vocabulaire spécialisé
- Maîtriser les techniques de l'oral pour présenter des exposés.

Etre curieux et s'assurer des bases solides

- Faire un choix en adéquation avec ses résultats au lycée
- Anticiper ses besoins, s'interroger
- Fréquenter le centre de documentation
- Etre ouvert au monde, lire la presse,
- S'informer sans attendre qu'on l'y invite.
- Avoir la curiosité intellectuelle et l'envie d'apprendre

En plus de ces prérequis principaux, l'étudiant doit également se prendre en main, maîtriser un budget serré, en un mot gérer le quotidien de son existence.

Les services : Bibliothèque / Informatique

Le centre de documentation universitaire met à disposition les documents et ouvrages nécessaires aux étudiant(e)s et l'environnement numérique de travail propose des outils pédagogiques accessibles en ligne.

Les missions du CDU

- Acquérir et gérer les documents répondant aux besoins des usagers
- Mettre à disposition des étudiants, professeurs des écoles stagiaires, personnels enseignants et des chercheurs les ressources documentaires dont ils ont besoin
- Diffuser et valoriser les publications pédagogiques et de recherche du Centre universitaire
- Former à l'utilisation des ressources, conseiller en recherche documentaire, bureautique, etc.

Etudier au CDU

- Consulter les documents sur place, en respectant la propreté des lieux et les personnels qui rangent le matériel
- Utiliser les postes informatiques
- Consulter le catalogue que l'on peut trouver sur le site institutionnel du CUFR : https://cdu.univ-mayotte.fr/opac_css/
- Emprunter des documents
- Faire des suggestions d'achats aux personnels du CDU

Fonds documentaire

Environ 18000 documents composent le fonds documentaire du CDU, sur des supports multiples (monographies, périodiques (abonnements papiers et numériques), annales, cartes géographiques, sites internet référencés, dvd vidéo, dvd rom). Le catalogue PMB est consultable sur tout le réseau interne du Centre universitaire.

Le fonds documentaire est réparti selon trois pôles :

- Ouvrages universitaires (7800)
- Ouvrages pour la formation des professeurs des écoles (9100)
- Fonds commun : usuels, fonds local, préparation aux concours (1200) + périodiques, calculatrices

Et répond aux 4 grands domaines de formation :

- Droit / AES
- Lettres modernes / Géographie
- Maths générales / SV
- Sciences de l'éducation / Formation des professeurs des écoles

Prêts

- Toute personne inscrite (étudiants, professeurs des écoles stagiaires) et les personnels du Centre universitaire de Mayotte peuvent emprunter les documents, non-exclus du prêt, jusqu'à 5 documents à la fois sur présentation obligatoire de la carte d'étudiant.
- Durée du prêt : 3 semaines – la durée de l'emprunt peut être prolongée

de 3 semaines une seule fois.

- En cas de retard dans la restitution des ouvrages empruntés, un courrier est envoyé à l'étudiant.

- En cas de perte ou de dégradation d'un ouvrage, l'étudiant est tenu de le rembourser ou de le remplacer.

Tutorat documentaire

Il est réalisé par des professionnels et vise 3 objectifs :

- Expliciter le fonctionnement du CDU à la fois centre de ressources et lieu de travail

- Apprendre à utiliser de façon pertinente et réfléchie des outils documentaires, des ressources électroniques

- Développer une méthodologie de la recherche

Horaires du CDU

Ouverture toute la semaine de 7h à 16h et le samedi de 7h à 13h.

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) propose et met en œuvre la politique du système d'information dans le domaine du traitement informatisé ou numérique de l'information qu'elle soit liée à l'enseignement, à la recherche, à la documentation ou à la gestion.

A votre disposition

Compte étudiant

Un identifiant et un mot de passe personnels vous seront fournis lors de votre inscription à l'université. Ils vous

permettront d'accéder à tous les services numériques, et notamment l'adresse courriel type @etudiant.univ-mayotte.fr à laquelle vous seront adressées prioritairement toutes les informations relatives à votre scolarité (message des enseignants, information administrative...) mais aussi à la vie de l'université (spectacles, manifestation, conférences ...).

Moodle

LA PLATE-FORME MOODLE : <https://moodle.univ-mayotte.fr/>

Via cette plate-forme, vous pourrez accéder aux cours, activités pédagogiques, examens et évaluations mis en ligne par les enseignants.

Hyperplanning

Accessible par les services numériques ou directement en ligne, ce logiciel vous permet d'accéder au planning détaillé de votre formation.

La carte étudiant

Cette carte multiservice vous est délivrée lors de votre inscription au CUFR.

- Elle permet l'emprunt des documents au Centre de Documentation Universitaire.

- Elle permet également d'attester de la présence aux enseignements et aux modalités d'évaluation.

- Elle gère le contrôle d'accès à certains locaux.

Pôle Réussite Étudiante



Le Pôle Réussite met en œuvre, depuis 2015, les mesures d'accompagnement à la réussite des étudiants du Centre Universitaire de Mayotte.

Des étudiants.es sont recrutés.ées chaque année pour travailler dans diverses missions du Pôle qu'ils ont choisies. Ces étudiants.es travaillent avec le responsable à la réflexion menée sur les actions du Pôle. Le CUFR accorde beaucoup d'importance à l'accompagnement de ses étudiants, et il est reconnu pour cela au plan national. C'est dans cet esprit que sont réalisées des enquêtes et des sondages afin d'identifier les besoins des étudiants.

Par exemple, le Pôle Réussite organise une action de tutorat qui permet à des étudiants.es avancés.ées d'aider les plus jeunes dans les matières où ils peinent à réussir. Le CUFR évolue aussi grâce aux étudiants.es : face au manque d'associations pour porter leurs projets collectifs, le Pôle Réussite a récemment interpellé la communauté des étudiants.es.



Quatre nouveaux projets sont identifiés à ce jour:

- 1) une association sportive pour créer des équipes et des tournois,
- 2) un groupe LGBT+A pour porter les projets de la communauté gaie et lesbienne et aller vers plus de reconnaissance et de visibilité sur le territoire,
- 3) un groupe d'expression destiné à discuter des besoins des étudiants sur le campus,
- 4) une association tournée vers les langues du territoire (interprétariat, traduction,...).

Faites-nous part de vos projets au bureau du Pôle ou sur notre ligne WhatsApp, le Pôle Réussite peut vous conseiller et vous aider dans vos démarches!

CONTACT

pole-reussite@univ-mayotte.fr

Whatsapp : 06 39 28 71 01



Le Pôle Entrepreneuriat Étudiant Pépité

ÉTUDIANT AUJOURD'HUI, ENTREPRENEUR DEMAIN !

Le Pôle PEPITE de Mayotte a été labellisé PÉPITE (Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat), par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en 2020.

Le pôle a pour objectif

- Développer la culture d'initiative et l'esprit d'entreprendre
- Valoriser la démarche entrepreneuriale notamment via le Statut National Etudiant-Entrepreneur
- D'encourager l'entrepreneuriat des femmes
- De favoriser la création ou la reprise d'entreprise

Nos actions

- SENSIBILISER grâce à des UEL (Unité d'Enseignement Libre), des conférences, mais aussi en organisant ou en participant à des concours de création d'entreprise.
- FORMER en donnant accès au Diplôme Universitaire Étudiant-Entrepreneur, aux étudiants et aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.
- ACCOMPAGNER selon la nature du projet entrepreneurial.

Les avantages

- Une aide personnalisée dédiée à l'entrepreneuriat
- Un espace de documentation
- Un espace de co-working
- Des conseils institutionnels et économiques
- Une mise en réseau avec nos nombreux partenaires professionnels Le pôle te propose également le Diplôme Universitaire Etudiant-Entrepreneur (D2E).



Pépité

Mayotte

Pôle Étudiant Pour l'Innovation,
le Transfert, l'Entrepreneuriat

Les Stages

Un stage c'est une occasion unique pour l'étudiant d'être à l'école de l'entreprise et d'appréhender de façon pratique les savoirs acquis au cours de sa formation. Il constitue une période d'observation privilégiée pour l'entreprise qui souhaite embaucher un nouveau collaborateur.

Le stage d'un étudiant s'inscrit dans un projet pédagogique, encadré par un enseignant référent du CUFR et un maître de stage (établissement d'accueil).

Il a donc essentiellement pour finalité de :

- Permettre la mise en pratique des connaissances de l'étudiant en milieu professionnel,
- Faciliter le passage du monde de l'enseignement supérieur à celui de l'entreprise.

Il donne lieu à un rapport de stage et une

soutenance orale, indispensables pour l'obtention du diplôme. L'entreprise peut participer à l'évaluation de ce dernier.

Tout stage doit donner lieu à la signature d'une convention entre l'étudiant, l'entreprise et son établissement d'enseignement. (Article 1 décret 2009-885 du 21 juillet 2009).

Attention

Les conventions de stages doivent être approuvées par toutes les parties avant le démarrage du stage. Aucun stage ne peut débuter avant la signature de cette convention.



CLES

Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur

Contrairement à d'autres certifications, le CLES évalue cinq compétences : compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite, expression et interaction orales. De ce fait, il permet de valoriser ses compétences langagières sur un CV. Au CUFR, le CLES n'est ouvert que pour l'anglais.



PIX

Projet public de plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques

Le Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte propose à ses étudiants la certification «PIX».

PIX est un projet public de plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques, en cours de développement. Le CUFR vient d'être reconnu par le Ministère «Centre agréé PIX».

Tous les étudiants (L1, L2, L3, ...) du CUFR sont invités à créer un compte sur la plateforme PIX (<https://pix.beta.gouv.f>). Ce compte personnel et sécurisé a pour objectif de permettre aux étudiants de faire

valoir leurs nouveaux acquis à leur rythme et tout au long de la vie.



PROJET VOLTAIRE

Service en ligne de formation à la maîtrise de l'orthographe et de l'expression

Le Projet Voltaire a créé un outil rendant l'orthographe accessible à tous. Le Projet Voltaire vous propose un parcours totalement individualisé. Deux mots d'ordre : ludique et efficace ! Le but est d'éviter le retour aux manuels scolaires et aux cours fastidieux de grammaire. L'orthographe est une nécessité mais ne doit pas devenir une torture ! <https://www.projet-voltaire.fr/>



Cadres d'Avenir pour Mayotte

Lancé à la rentrée 2018, le dispositif Cadres d'avenir pour Mayotte vise à promouvoir la formation de cadres locaux pour soutenir le développement de Mayotte. Des étudiants et des professionnels à fort potentiel sont sélectionnés pour effectuer une formation universitaire dans l'Hexagone ou à la Réunion dans un secteur jugé prioritaire, pour une durée maximale de 5 ans et avec une obligation de revenir exercer à Mayotte.

Les personnes pouvant postuler sont :

- Les bacheliers ayant obtenu une mention Très bien,
- Les étudiants de L3 du CUFR ayant obtenu une admission en master,
- Les étudiants de L2 du CUFR ayant un projet professionnel réel et sérieux,
 - Les étudiants déjà en mobilité
 - Les professionnels du secteur public, privé ou associatif souhaitant reprendre des études.

Les personnes sélectionnées bénéficieront d'une formation au départ, d'un accompagnement renforcé et personnalisé durant leur parcours de formation. Elles pourront bénéficier d'aides financières prenant la forme :

- d'une prime d'installation d'un montant maximal de 800 euros ;
- du financement d'une partie des titres de transports ;
- d'une allocation mensuelle d'une durée de cinq ans destinée à compléter les ressources financières des bénéficiaires.

Le total cumulé des aides financières ne peut dépasser la somme de 808 euros mensuels pour les étudiants et 1433 euros pour les professionnels. À l'issue de la formation, les personnes sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement afin de faciliter leur emploi dans des postes d'encadrement dans les entreprises, les collectivités publiques et les établissements publics de Mayotte.

CONTACT A LA PREFECTURE

Manarssana BOINA

06 39 21 86 28

manarssana.boina@mayotte.gouv.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

Contacts

Centre Universitaire de Formation
et de Recherche de Mayotte

Tél. 0269 61 07 62 poste 300

Départements

Droit Economie Gestion

0269 61 70 35 poste 334

thomas.msaidie@univ-mayotte.fr

Lettres et Sciences Humaines

0269 61 70 36 poste 335

matthieu.jeanson@univ-mayotte.fr

Sciences et Technologies

0269 61 70 34 poste 332

claire.gollety@univ-mayotte.fr

Sciences de l'Education

0269 63 83 08 poste 308

abal-kassim.cheik-ahamed@univ-mayotte.fr

Services communs

Centre de Documentation

Universitaire

0269 61 07 62 postes 322

cdu@univ-mayotte.fr

Pole Réussite Etudiante

0269 61 07 62 poste 346 (WhatsApp)

pole-reussite@univ-mayotte.fr

Pole PEPITE

pole-reussite@univ-mayotte.fr

Pôle Culture

0269 61 07 62 poste 346

jean-louis.rose@univ-mayotte.fr

Infirmierie

0269 61 07 62 poste 310

Assistance Sociale

0269 61 07 62 poste 344

Services centraux

Secrétariat de Direction

0269 63 83 00 poste 400

secretariat@univ-mayotte.fr

Pôle Ressources Humaines et Affaires Générales

0269 63 83 04 poste 345

drh@univ-mayotte.fr

Pôle Finances et Appui à la Recherche

0269 61 70 38 poste 307

finances@univ-mayotte.fr

Pôle Formations Vie Etudiante et Scolarité

0269 63 83 06 postes 319-320-321-339-343

scolarite@univ-mayotte.fr

Pôle Patrimoine et Logistique

0269 63 83 03 poste 303

gestionnaire@univ-mayotte.fr

Direction des Systèmes d'Information

0269 63 83 07 postes 306-315

Plan du CUFR



Prévention des risques COVID-19

Où trouver le protocole sanitaire du CUFR ?

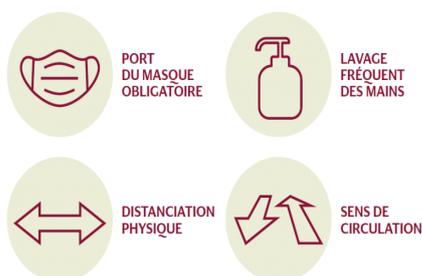
Sur le site internet de l'établissement : =>

Vie de campus => prévention des risques

<http://www.univ-mayotte.fr/fr/vie-de-campus/prevention-des-risques.html>

Les consignes sanitaires générales

L'application des gestes barrières et des règles de distanciation s'impose aux étudiants sur l'ensemble des sites et dans tous les locaux, quelle que soit leur destination.



- Le port du masque est obligatoire pour tous sur l'ensemble du CUFR en intérieur comme en extérieur ;

- Une distanciation physique d'un mètre minimum ou d'un siège d'écart est recommandée dès lors qu'elle est possible;

- Un lavage régulier des mains est vivement conseillé.

- Les sens de circulation doivent être respectés.

- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.

- Se moucher dans un mouchoir à usage unique.

- Eviter de se toucher le visage.

- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades.

A noter

- Les seuls masques autorisés sont les masques grand public de catégorie I (filtration à 90%) ou les masques chirurgicaux ;

- La distance entre deux personnes sans masques est de minimum 2 mètres, notamment pour la restauration, les pauses café et cigarettes.

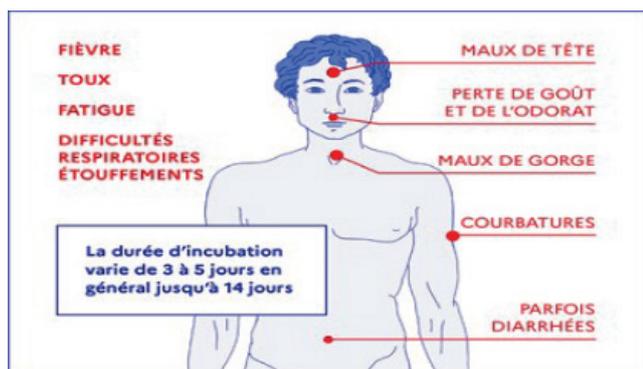
Les précautions individuelles

Respecter les consignes sanitaires et les gestes barrières au sein du CUFR, en intérieur comme en extérieur ;

Etre attentifs à tout signe évocateur de Covid-19 et rester à son domicile lorsque l'on présente un ou plusieurs symptômes évocateurs (cf partie « en cas de symptômes »)

En cas de symptômes

Si vous présentez des symptômes de fièvre, et/ou rhume et/ou toux, vous devez impérativement prendre contact avec votre médecin traitant ou un médecin en téléconsultation QARE.



Si vous présentez un ou plusieurs des symptômes associés au Covid-19, vous ne devez pas vous rendre sur votre lieu d'études.

- Consultez sans délai votre médecin traitant ou un médecin en téléconsultation QARE afin de vous faire tester si besoin ;

- Prévenez votre responsable de formation ou le pôle de formation et de vie étudiante.

Informez vos contacts des suites

préconisées par le médecin : test PCR, arrêt, isolement.

- Appeler le 15 uniquement en cas d'urgence, difficultés respiratoires, malaise. Rester sous surveillance en attendant l'arrivée des secours.

Si vous êtes au CUFR, il faut, dans la mesure du possible :

- Retourner à votre domicile ;
- Éviter les contacts (distanciation de plus de 1 m) et porter un masque (obligatoire pour tous) ;

- Contacter immédiatement votre médecin traitant ou un médecin en téléconsultation QARE pour avis médical.

- Prévenir le responsable de filière ou le chef de département ;

- Appeler le 15 uniquement en cas d'urgence, difficultés respiratoires, malaise.

- Rester sous surveillance en attendant l'arrivée des secours.

Conseils et orientation

<https://maladiecoronavirus.fr/>

J'ai été exposé à la COVID-19 ? Je contrôle mes symptômes et je me teste à l'aide de cet outil d'orientation.

<https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/#introduction>

Isolement, tests, vaccins... tout savoir pour prendre soin de votre santé

Les consignes spécifiques

L'accès à la cafétéria

- Déjeuner seul ; une table = deux personnes
- Respect des 2 mètres entre chaque personne
- La vente à emporter est à privilégier

Utiliser les appareils collectifs

■ Les fours à micro-ondes collectifs de la cafétéria peuvent être utilisés sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale et les consignes suivantes :

- Une seule personne en simultané est autorisée à utiliser l'appareil ;
- Lavage des mains avant et après chaque utilisation des appareils ;
- Nettoyage des appareils utilisés ;
- Pour déjeuner respecter le nombre de places disponibles par table respecter la distanciation sociale et respecter les règles mises en place à l'intérieur de la cafétéria.

L'accès au Centre de Documentation Universitaire (CDU)

Un dispositif de prise de rendez-vous est en place pour accéder au Centre de documentation du CUFR

Des mesures spécifiques continuent de s'appliquer dans les bibliothèques :

- Port du masque obligatoire.
- Distanciation physique à respecter : un mètre minimum et un siège d'écart.
- Le nombre de places en bibliothèque est limité (jauge 50%). L'accès aux salles de travail en groupe est suspendu et le travail en groupe n'est pas autorisé. Ne pas déplacer les chaises. Respecter la capacité maximum des salles.
- Lavage des mains obligatoire en entrant à la bibliothèque et avant de toucher aux documents, aux ordinateurs, aux imprimantes, aux automates. Du gel hydro alcoolique est à disposition.
- Du virucide est à disposition auprès des personnels pour nettoyer votre table, claviers etc.

Utilisation des sanitaires

- A l'entrée et à la sortie des sanitaires, se laver les mains à l'eau savonneuse et se les sécher.
- Fermer l'abattant des toilettes avant de tirer la chasse d'eau afin d'éviter la dispersion des microgouttelettes.

Rappel

- Les lingettes bouchent les toilettes. En cas d'utilisation, les jeter dans les poubelles à votre disposition.



Le guide de l'étudiant 2021/2022 du CUFR de Mayotte a été réalisé par le Bureau Formations avec la collaboration du Service Communication.
Dépôt légal : 3e trimestre 2021



Centre Universitaire de Formation et de
Recherche

8, rue de l'Université
97660 Dombeni

02 69 61 07 62

www.univ-mayotte.fr